

## Portugal : des groupes de santé privé résistent déjà

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 14 février 2007

Le groupe industriel portugais [José de Mello](#), qui construit et gère des hôpitaux privés à travers le pays, a fait savoir que, quelle que soit la loi autorisant l'avortement jusqu'à dix semaines que l'Assemblée va s'empresser d'adopter, ses établissements ne pratiqueront aucun avortement volontaire. Le groupe refuse déjà de pratiquer les avortements légaux au Portugal en cas de viol, de malformation fœtale ou de danger pour la santé physique ou psychologique de la mère. Le responsable de la communication de son groupe « Santé », Jorge Fiães, a précisé que le groupe « ne fera plus aucun commentaire sur cette question, et renvoie au code d'éthique ». Celui-ci, a-t-il précisé, a pour premier principe que « la vie humaine, dès son commencement dans le zygote jusqu'à la mort naturelle, est inviolable », et par conséquent « il est interdit aux professionnels de pratiquer des actes d'avortement intentionnel ».

Un autre groupe de santé privé, Espiritu Santo, a annoncé son intention de ne pas pratiquer d'avortement dans le cadre de la nouvelle loi qui va se mettre en place. A la différence du groupe de Mello, celui-ci pratique exceptionnellement des avortements dans le cadre légal actuel mais jamais sans soumettre les cas particulier à son comité d'éthique.

Source : [ici](#).